

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

**INCOMON OPPORTUNITES**  
**Code ISIN – Part C : FR0013529070**  
**Société de Gestion : AURIS GESTION**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif cible de réaliser, sur la durée de placement recommandée (supérieure à trois ans), une performance annualisée nette de frais supérieure à son indicateur de référence, dans le cadre d'une gestion de type discrétionnaire.

L'indicateur de référence est l'indice composite suivant : 30% Euro Stoxx 50 (EUR - Net Return) + 70% Euro MTS 3-5 ans. Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

L'univers d'investissement du FCP est défini par l'ensemble des titres de capital, titres de créance (souverains, entreprises, investment grade, et dans la limite de 30% de l'actif net en titres high yield - à caractère spéculatif) et des instruments monétaires ayant trait à toutes zones géographiques (y compris pays émergents dans la limite de 20% de l'actif net) et libellés en toutes devises, étant entendu que le risque de change du Fonds ne saurait dépasser 40% de l'actif net.

Le FCP sera investi uniquement au travers d'OPC et/ou de contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite. Il pourra, par ailleurs, comprendre accessoirement (dans la limite de 10% de l'actif net) des produits structurés actions (sur indices actions) ou de crédit (sur l'indice iTraxx Main uniquement). La détention d'actions en direct sera, quant à elle, limitée à 20% de l'actif net (maximum). De même, la détention en direct d'obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire sera limitée à 20% de l'actif net (maximum).

L'équipe de gestion, en se fondant sur les allocations et vues globales validées en comité de gestion (intégrant une analyse fondamentale du cycle économique global, de la croissance dans les principales zones géographiques et de la valorisation des différentes classes d'actifs et marchés), décide des mouvements tactiques à opérer.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes étant rappelé (i) que la détention d'actions en direct sera limitée à 20% de l'actif net (maximum) et (ii) que la détention en direct d'obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire sera limitée à 20% de l'actif net (maximum) : ● Actions de toute taille de capitalisation et de tous secteurs : de 0% à 50% de l'actif net [avec toutefois (i) une limite de 30% sur les actions de petite capitalisation boursière, à savoir inférieure à 1 milliard d'euros et (ii) une exclusion des actions de micro-capitalisation boursière, i.e. inférieure à 250 millions d'euros] ● Obligations et instruments du marché

monétaire : de 0% à 100% de l'actif net, avec une limite de 30% sur les titres dits « high yield » (titres spéculatifs) et à 10% aux obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). La fourchette de sensibilité du portefeuille aux variations de taux d'intérêt est comprise entre -1 et +6 ● Matières premières (hors matières premières agricoles) : de -10% à +30% de l'actif net, via des contrats financiers sur indices éligibles de matières premières (pétrole, or, autres métaux précieux...) ou encore des ETF (Exchange Traded Funds) portant sur ces mêmes indices (par exemple, des trackers sur compagnies minières de la zone OCDE) ● Exposition sur les pays émergents : comprise dans une fourchette allant de 0% à 20% de l'actif net ● Exposition au risque de change : entre 0% et 40%. L'exposition aux devises, au titre des investissements qui seront réalisés (investissements en parts ou actions d'OPC, contrats financiers actions, obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire et, accessoirement, produits structurés éligibles), pourra porter essentiellement sur les devises suivantes : USD, CHF, GBP, JPY et RMB (devises fortes) et éventuellement, jusqu'à 20% max de l'actif net, sur les devises faibles comme le BRL, RUB, INR ● OPC éligibles déployant des stratégies alternatives (par exemple : Event Driven / Situations Spéciales ; Relative Value / Valeur relative ; Global Macro / Stratégies macro-économiques / opportunistes ; Credit arbitrage / Arbitrage crédit ; Long/Short Equity / Stratégie actions long/short ; Multi stratégies ; Marché des Collateralized Loan Obligations ou « CLO » ...) : limités à 50% de l'actif net, uniquement sous la forme d'OPCVM ● Parts ou actions d'autres OPC : jusqu'à 100% de l'actif net ● Instruments financiers à terme, fermes et conditionnels négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré : recours en couverture et/ou en exposition aux futures listés, options listées et change à terme ● Titres intégrant des dérivés de type credit linked notes (CLN) sur iTraxx Main et/ou de type BMTN, EMTN, warrant ou certificat structuré (Autocall ou Phoenix avec effet mémoire), dans le cadre de la poche produits structurés : jusqu'à 10% de l'actif net.

Le cumul des expositions peut atteindre 200% de l'actif net.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Durée de placement recommandée : Supérieure à trois ans. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Modalités de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le Dépositaire chaque jour ouvré jusqu'à 11 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour. La valeur liquidative est quotidienne, calculée chaque jour, sauf les jours fériés et les jours de fermeture de la Bourse de Paris.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Cet OPCVM est classé dans la catégorie de risque 4. Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par une exposition flexible du portefeuille aux principales classes d'actifs ou stratégies (actions, obligations, monétaires, matières premières, alternatif).

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque crédit : risque de défaut, plus important pour les titres spéculatifs, et/ou risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée) pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Il est rappelé que le Fonds peut être exposé jusqu'à 30% de son actif net à des titres high yield (ayant un caractère spéculatif) ● Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : l'OPCVM est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour l'OPVM de se couvrir ou de s'exposer aux différents marchés par le biais d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels ● Risque de liquidité : le Fonds peut être exposé, jusqu'à 30% de son actif net, à des petites capitalisations et donc au risque de liquidité lié à ces titres ● Risque de contrepartie : il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,20% TTC*
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
<b>COMMISSION DE PERFORMANCE</b>	<p>15% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence avec application d'un modèle High-On-High.</p> <p><i>Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. La cristallisation des commissions de surperformance est effectuée annuellement, le dernier jour de bourse ouvert de l'exercice comptable. Il est précisé que toute sous-performance du FCP par rapport à l'indicateur de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans glissants.</i></p>

\*L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date de création de l'OPCVM. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 13 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible auprès de la Société de Gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- **AVERTISSEMENT** : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- **MODALITES DE CALCUL DES PERFORMANCES** : Les performances de l'OPCVM sont calculées dividendes et coupons nets réinvestis. Les performances calculées le sont toutes charges incluses (elles ne prennent néanmoins pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées).
- **DATE DE CREATION DE L'OPCVM** : 28/10/2020 - **DATE DE LANCEMENT DE LA PART C** : 28/10/2020.
- **DEUISE DE LIBELLE** : EURO
- **CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE** : néant

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Le Dépositaire de l'OPCVM est CACEIS BANK.
- Le prospectus de l'OPCVM ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès d'AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS.
- Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.aurisgestion.com](http://www.aurisgestion.com). Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.
- D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est, quant à elle, disponible auprès de la Société de Gestion.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'AURIS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

AURIS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **28/02/2022**.